

Bonjour,

Ce matin 18 mars 2020, après une discussion avec les ressources humaines, nous pouvions raisonnablement nous attendre à ce que la Ville décide de fermer ses comptoirs de services comme Montréal, Québec, Victoriaville, Granby, Magog, Compton et autres villes au Québec.

Contre toute attente, les représentants de la Ville ont communiqué avec le syndicat à 16 h pour nous aviser que le bureau du Maire avait décidé de maintenir l'ouverture de ses comptoirs de services. Vous trouverez, en pièce jointe, la lettre que nous avons fait parvenir au Maire, au Ministre du Travail, au Ministre de la Santé, au Ministre des Affaires municipales et à la députée de Sherbrooke.

Demain matin, nous recommandons à tous nos membres qui travaillent à l'accueil des citoyens d'informer leurs gestionnaires qu'ils exercent leur droit de refuser de travailler, puisque leur santé et leur sécurité sont compromises en vertu de l'article 12 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Dès ce moment, votre gestionnaire devra vous affecter à d'autres tâches et s'il n'est pas d'accord avec votre décision il devra communiquer avec un inspecteur de la CNESST. Vous devez demeurer à la disposition de la Ville pendant que la CNESST fait son enquête.

La LSST prévoit qu'aucune réprimande ne peut être exercée envers un employé qui s'est prévalu de son droit de refus, et ce même si l'inspecteur de la CNESST en arrivait à la conclusion qu'il n'y a pas matière à droit de refus. Pour les membres concernés, nous vous invitons à contacter le syndicat au 5566 dès 8 h 30 demain matin, 19 mars 2020.

Lettre au maire :

[https://mcusercontent.com/b6584834544b4ba3ba02db029/files/717745c3-28c8-4e41-bdca-0939a7a19029/Lettre au Maire Covid 19.03.pdf](https://mcusercontent.com/b6584834544b4ba3ba02db029/files/717745c3-28c8-4e41-bdca-0939a7a19029/Lettre%20au%20Maire%20Covid%2019.03.pdf)

**Gaétan Desnoyers,**  
Conseiller syndical (SFMP-FISA)